



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°5-48

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUDEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation de représentants pour siéger au sein de la Commission communale
d'accessibilité**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,
- Considérant qu'il convient de désigner les membres composant la commission communale d'accessibilité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Décide la formation d'une commission communale d'accessibilité et désigne comme suit les membres la composant :

Représentants de la Commune : Monsieur le Maire, Président de droit, Madame Sophie DERUBE, Monsieur Jean MOULY, Monsieur Henry TURLIER, Monsieur Thomas MADELMONT, Madame Catherine LAVERGNE, Madame Judith BERLAND

Représentants des services municipaux :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur du Pôle 1
- Un agent du Service Urbanisme
- Deux agents des Services techniques

- Un agent du bureau d'études des Services techniques
- Responsable du CCAS
- Responsable du Service du Domaine Public
- Chargé de mission commerce
- Responsable Service Pôle Autonomie
- Médiateur de la Ville

Représentants d'associations d'usagers

- ADIL
- GEM DE TULLE (Ensolida, GEM TSA, GEM personnes cérébro - lésées)
- SOLIHA

Représentants d'associations pour les personnes handicapées :

- Association des Paralysés de France (APF)
- Association Valentin Haüy
- Association Voir Ensemble
- Association des Sourds et Malentendants de la Corrèze (ASMC)

Représentants d'associations pour les personnes âgées

- France Alzheimer Corrèze
- France Parkinson Corrèze
- Ligue contre le Cancer – Comité de la Corrèze
- Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS) Nouvelle-Aquitaine – Antenne de la Corrèze

Représentants d'acteurs économiques

- Association des commerçants
- Tulle Agglo : service développement économique

Représentants d'autres usagers de la Ville

- Tulle Agglo : maison de l'habitat et des mobilités
- Corrèze Autonomie (Conseil Départemental)

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

Transmis au Contrôle de Légalité le :

24 AVR. 2026

Date et ref de l'accusé de réception :

24 AVR. 2026

D5_48_21042026